



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Fondée en 1918 • Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920

Paris, le mercredi 16 juillet 2025

Élément de langage

Objet : suppression du jour férié du 8-Mai

De quoi s'agit-il ?

Lors d'une présentation publique du Premier ministre le 15 juillet 2025 des pistes envisagées par le Gouvernement pour désendetter l'État et réduire les déficits publics, ce dernier a, entre autres, évoquer la suppression de deux jours fériés dans l'année, dont celui du 8-Mai.

Remise en perspective historique

Si les Français ne travaillent pas le 8 mai, il n'en a pas toujours été ainsi. En 1946, la commémoration de la victoire à cette date est instaurée par une loi, mais à condition que ce jour-là soit un dimanche. Autrement, la Libération sera célébrée le premier dimanche qui suivra le 8 mai.

Quelques années plus tard, en 1953, le 8 mai est déclaré jour férié à la demande des anciens déportés et résistants. Mais les parlementaires de la V^e République reviennent sur cette décision en 1959, et choisissent le deuxième dimanche de mai. En 1968, on instaure à nouveau le 8 mai comme date de commémoration, mais ce jour reste travaillé.

Sept ans plus tard, en 1975, le président Valéry Giscard d'Estaing décide de supprimer la commémoration officielle de la victoire sur l'Allemagne nazie et de la remplacer par une Journée de l'Europe, afin de marquer la réconciliation franco-allemande.

Ultime changement en octobre 1981, le 8 mai est finalement déclaré jour férié, en mémoire de la fin de la seconde guerre mondiale et de ses combattants.

Depuis, le rituel veut que chaque 8 mai, le président de la République passe en revue les troupes place de l'Étoile, ravive la Flamme du Soldat inconnu et dépose une gerbe, en présence des associations du monde combattant.

Les journées nationales

11 ont été instituées par un texte officiel. Deux, les 8-Mai et 11-Novembre, correspondent à des jours fériés et sont présidées par le chef de l'État. Le 14-Juillet, en tant que fête nationale, est une journée particulière.

Éléments de langage

- L'UNC comprend l'effort qui est demandé aux Français pour redresser les finances de notre pays.
- La suppression d'un ou deux jours fériés est une piste qui mérite d'être étudiée.
- Pour autant, elle ne souscrit pas du tout à la proposition de suppression comme jour férié de la journée nationale du 8-Mai.
- Les journées nationales ont pour mission, entre autres, de conserver et de transmettre aux jeunes générations le souvenir des combattants et des principes qui les animaient, d'honorer leur mémoire et leur sacrifice.
- La journée du 8-Mai, à la différence de celle du 11-Novembre qui honore maintenant tous les combattants morts, du poilu au dernier Opex, a une signification particulière. Elle commémore la victoire des Alliés et des peuples libres contre les horreurs du totalitarisme nazi. A l'heure du retour des impérialismes, de la contestation des valeurs démocratiques et de la guerre à nos portes, il semble malvenu d'occulter ce rendez-vous mémoriel majeur.
- Au moment où beaucoup, à juste titre, s'inquiètent d'un effritement de la cohésion nationale, ces journées revêtent une importance fondamentale et concourent à la construction de la résilience de la Nation, et donc consolident ses forces morales.
- La reconnaissance de la Nation ne doit pas s'éteindre ; elle doit s'approfondir au fil du temps, à mesure que le souvenir devient mémoire et que la mémoire devient conscience.
- Alors que les derniers acteurs et témoins du second conflit mondial disparaissent, cédant la place aux historiens et aux descendants, permettre à tous, parce que c'est un jour férié, d'assister aux cérémonies du 8-Mai favorise donc grandement cette reconnaissance de la Nation.
- Puisque c'est un jour férié, de nombreux scolaires ont la possibilité d'y participer, partout en France, jusque dans les plus petites communes, ce qui encourage la construction citoyenne de cette jeunesse. Il faut le rappeler, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir.
- Si cette journée devait ne plus être fériée, il est impératif que l'anniversaire de la victoire du 8-Mai soit au moins commémoré un jour chômé, au plus proche de cette date, comme ce fût le cas entre 1946 et 1953 ou entre 1959 et 1968.